

Renvoi au comité des marchés de l'adresse de la société populaire de Marans (Charente-Inférieure) qui félicite la Convention et envoie l'état des dons, lors de la séance du 18 messidor an II (6 juillet 1794)

**Citer ce document / Cite this document :**

Renvoi au comité des marchés de l'adresse de la société populaire de Marans (Charente-Inférieure) qui félicite la Convention et envoie l'état des dons, lors de la séance du 18 messidor an II (6 juillet 1794). In: Tome XCII - Du 1er messidor au 20 messidor An II (19 juin au 8 juillet 1794) p. 429;

[https://www.persee.fr/doc/arcpa\\_0000-0000\\_1980\\_num\\_92\\_1\\_25903\\_t1\\_0429\\_0000\\_15](https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1980_num_92_1_25903_t1_0429_0000_15)

Fichier pdf généré le 30/03/2022

de toutes part; mais tout en nous félicitant de cette heureuse découverte, nous avons éprouver les regrets les plus vifs en songeant que dans la commune on a vu naître et élever dans son sein le perfide Salle.

Daignés, respectables Montagnards, agréer nos vœux. Ils sont sûres, ils sont sincères, nous les déposons en votre sein avec le dévouement le plus entier, pour vous faire connaître nos sentimens, et détromper ceux qui seroient tentés de croire que malgré que nous ayons accordé un instant notre confiance à cet homme pervers, nous ayons jamais pensés à suivre son exemple et ses principes... Non. Nous l'avons manifesté dans tous les tems, nous nous sommes toujours référés autour de la Convention, toujours elle a été notre boussole, et toujours nous serons prêts à verser jusqu'à la dernière goutte de notre sang pour le maintien de la liberté, de l'égalité et de l'indivisibilité de la République. »

*Le maire* (signature illisible),  
*Par le conseil* : (signature illisible)

THUREAU : Il est bon que toute la France sache que Salles étoit en horreur dans toute sa famille. Je demande la mention honorable de cette adresse et son insertion au bulletin, ainsi que du procès-verbal (1).

Insertion au bulletin.

### 31

La commune d'Egletons, district de Tulle, département de la Corrèze, offre à la République une somme de 327 liv. 10 sols, dont 24 liv. en or pour les frais de la guerre.

Mention honorable, insertion au bulletin (2).

### 32

La société populaire de la Bastide de Serou, département de l'Ariège, félicite la Convention nationale de ses travaux, du décret du 18 floral, et offre à la patrie 253 paires de bas, 33 marcs 5 onces 7 gros, poids de marc, d'argent, 221 livres de cuivre, 215 livres de fer vieux, 7 quintaux de charpie, et 13 rédingottes [et l'informe qu'un atelier de salpêtre est en pleine activité] (3).

Mention honorable, insertion au bulletin et renvoi au comité des marchés (4).

### 33

La société populaire de Marans, district de la Rochelle, département de la Charente-Infé-

rieure, félicite la Convention nationale, lui envoie l'état des dons qu'elle a déjà faits, et annonce qu'elle offre 1,000 liv. destinées au paiement d'un navire, et 40 livres de charpie.

Mention honorable, insertion au bulletin et renvoi au comité des marchés (1).

[Etat des dons] (2).

...argenterie d'église, matière métallique provenant des cloches, armes, habillemens, épauettes, bijoux en or et argent, et enfin un cavalier jacobin monté, habillé et équipé. Cette commune a contribué à un mariage civique d'un don de 300 liv., à l'établissement de la maison d'un infortuné incendié. La société tient à la disposition de la nation une somme de 1 000 liv. destinée à contribuer au paiement d'un navire que le département a promis d'armer; enfin elle annonce une infinité d'autres dons faits par des citoyens de cette commune.

### 34

La société populaire de Paulhaguet (3), district de Brioude, invite la Convention nationale à rester à son poste, et proteste de son dévouement à la défense de la liberté et de l'égalité.

Mention honorable, insertion au bulletin (4).

[Paulhaguet, s.d.] (5).

« Représentants,

Ce n'étoit point assés d'épuiser toutes les ressources de la tyrannie pour nous ramener au joug odieux, ce n'étoit point assés d'imaginer les horreurs dont le despotisme est capable, il restoit aux brigands couronnés de déployer toute la scélératesse de leur caractère.

Le cris de nos soldats vainqueurs a percé jusqu'à eux, et tremblants sur leurs trônes, ils se sont arrêtés à la dernière ressource des scélérats consommés, le poison et l'assassinat. Mais le génie tutélaire de notre sublime révolution, cet Etre Suprême dont vous avez solennellement proclamé l'existence, a détourné leurs coups et a épargné deux représentants incorruptibles. Si ces esclaves qui courbent la tette sous le joug de ces ordonnateurs du meurtre jetoient un moment les yeux sur la conduite de nos représentants et celles des infames idoles qu'ils ensensent si stupidement, ils verroient d'un côté, la loyauté, l'humanité, la justice et de l'autre l'assemblée affreuse de tous les crimes. Ils verroient un peuple magnanime mettre la vertu à l'ordre du jour, et les monstres qu'ils servent, le poison et l'assassinat. Mais c'est en vain que les républicains font des vœux pour que leurs yeux s'ouvrent à la lumière de la raison, leur sommeil est profond, et le moment de leur reveil sera celui de l'entrée triomphante des soldats républicains dans le territoire qu'ils occupent.

(1) P.V., XLI, 61.

(2) B<sup>in</sup>, 22 mess. (suppl<sup>l</sup>).

(3) Haute Loire.

(4) P.V., XLI, 61.

(5) C 309, pl. 1207, p. 33.

(1) J. Perlet, n° 652.

(2) P.V., XLI, 61 et 108. (minute du P.V., C 308, pl. 1191, p. 22).

(3) B<sup>in</sup>, 14 mess. (suppl<sup>l</sup>).

(4) P.V., XLI, 61. B<sup>in</sup>, 21 mess. (2<sup>e</sup> suppl<sup>l</sup>) et 22 mess. (suppl<sup>l</sup>).